



Schweiz. Verein für die Ausbildung von Hütehunden und
Herdengebrauchshunden

Société Suisse pour la formation des chiens de troupeaux

SSDS Swiss Sheep Dog Society



CH-1789 Lugnorre, 3 décembre 2015

Newsletter

Chers membres de la SSDS,

J'ai le plaisir d'être votre président depuis le mois de février. Ainsi, il est grand temps de vous donner un retour sur le travail du comité ainsi que sur nos projets à venir.

ISDS

Les prémices de notre collaboration avec l'ISDS ont porté leurs fruits, bien que tous les détails n'aient pas été clairement établis depuis le départ. Ces petites zones d'ombre se sont soldées par de diverses mises au point avec l'ISDS, qui ont aboutit à de bonnes solutions pour les deux parties.

PROPOSITION DE L'ISDS

Dans sa lettre du 18 septembre 2014, l'ISDS avait émis certains desideratas concernant la collaboration de la SSDS avec le Working Sheepdog Club Switzerland (WSCS) Certaines considérations telles que « une collaboration harmonieuse » ou encore « une reconnaissance mutuelle des membres » étaient en outre évoquées, ainsi que l'ouverture du comité de la SSDS à des membres du WSCS. Concernant ce dernier point, nous sommes intervenus par écrit puisque selon nos statuts, seuls peuvent entrer au comité : a) des personnes membres de la SSDS et b) qui ont été élus par l'Assemblée Générale. Lors de la réunion de son comité au milieu du mois de septembre, l'ISDS a admis ce fait et a donc rayé cette revendication de notre cahier des charges.

Organisation de la collaboration ISDS - SSDS

Parmi les 13 nations membres de l'ISDS, on peut trouver diverses variantes de « collaboration » avec le bureau de l'ISDS à Bedford. Nous nous sommes décidés à prendre exemple sur le modèle italien.

L'administration des membres :

Tout le travail relatif aux membres est effectué par la SSDS. De l'information aux nouveaux membres, en passant par l'enregistrement des données et leur transmission à la centrale de l'ISDS, tout est du ressort de la SSDS. D'après la liste des membres régulièrement tenue à jour que nous transmettons à l'ISDS, cette dernière établit une facture relative à notre adhésion et nous l'envoie une fois par an. Une adhésion individuelle directement formulée au bureau de la Centrale à Bedford n'est plus possible. Toute requête allant dans ce sens nous sera retournée. Une adhésion à l'ISDS implique automatiquement une affiliation à l'SSDS.

ISDS-Magazine:

La personne qui souhaite s'abonner au magazine de l'ISDS, (qu'il y ait été déjà abonné ou pas) doit le mentionner en remplissant le formulaire de la SSDS prévu à cet effet. Il est déjà arrivé qu'un de nos membres, préalablement abonné au magazine à titre privé, n'ait pas formulé sa volonté de continuer son abonnement. Après quelques temps, il s'est étonné de ne plus rien recevoir... donc s'il vous plait, faite nous part de votre intention à ce sujet.

Elevage:

En ce qui concerne les questions relatives à l'élevage, nous serons très pragmatiques. Le rôle de la SSDS sera dédié à l'information et à la mise à disposition des formulaires. Les éleveurs resteront donc en contact direct avec le bureau de l'ISDS à Bedford. Les cartes de saillie, les émoluments ainsi que les annonces de portées seront envoyées directement par l'éleveur à Bedford, tandis que les documents nécessaires seront commandés directement à l'ISDS. Cette manière de procéder permet de soulager les processus administratifs pour tous les membres.

La possibilité de faire enregistrer un chien n'ayant pas de papiers ISDS via un test de travail (Workingtest), à un prix avantageux (réduction de 50%, soit £250 au lieu de £500) vous sera proposée début 2016. Ce test de l'ISDS correspond à peu près au niveau d'un de nos tests de travail. Le comité a décidé, après consultation de la CT, d'organiser deux tests de travail, respectivement le :

1. Vendredi 15.1.2016 à Bolken / SO
2. Vendredi 8.4.2016 à Wäldi / TG

Les coûts s'élèvent à a) £ 250.- pour l'enregistrement au herdbook de l'ISDS et b) 120.- supplémentaires comme défraiement pour la SSDS (Juge, moutons, infrastructure) Les intéressés peuvent prendre directement contact avec moi par mail :

ruedi.vonniederhaeusern@agroscope.admin.ch

A partir de la mi-décembre 2015, vous trouverez toutes les informations de l'ISDS sur notre site.

Offres des Groupements régionaux concernant les cours d'hivers.

D'après nos statuts, la formation des chiens de troupeau et de leurs maîtres doit rester une activité centrale de la SSDS.

Les groupes régionaux sont responsables de l'offre ainsi que de la réalisation des cours. Pour que ces offres soient plus accessibles aux personnes intéressées, nous souhaitons prochainement publier une liste claire des cours dispensés sur toute la Suisse sur notre site. Une journée d'information sera si possible aussi planifiée pour les agriculteurs et les détenteurs d'animaux de rente, au printemps 2016.

Protection des animaux

La protection des animaux de rente ainsi que des chiens en marge de notre travail est un point très important. Mais dans le système de la protection animale en Suisse, quel jeu joue chaque acteur ? Commençons par le point de vue du législateur ; l'Office fédéral pour la sécurité alimentaires et les affaires vétérinaires (OSAV) élabore des lois (avec la bénédiction des politiques) et des ordonnances (avec la bénédiction de l'administration).

Dans notre système fédéral, la mise en pratique ainsi que les contrôles incombent aux cantons. L'OSAV dicte les lignes directrices et forme les vétérinaires cantonaux.

Les organisations de protection des animaux (par exemple la SPA) sont habituellement des associations ou institutions qui ont défini et élaboré leurs propres buts et exigences autour de la protection des animaux. Les organisations de protection animales sont principalement financées par des dons ou des legs et ont donc des moyens considérables à disposition qui leur permettent de se positionner en tant que plaignants.

Si une plainte est déposée contre un détenteur d'animaux, la justice cantonale se positionne par rapport à l'interprétation de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux. Pour quelle raison est-ce que j'en viens à vous parler du fonctionnement du système juridique suisse ?

Les activités de la SSDS concernant la formation des chiens de troupeau sont succinctement réglées dans l'ordonnance sur la protection des animaux depuis 2008. (Art.22, Art. d). Cependant, dans la forme, des informations plus précises manquent. L'OSAV et les services vétérinaires cantonaux ne sont pas assez informés sur nos activités. C'est pourquoi le comité a décidé cet été que la SSDS ne devrait plus privilégier uniquement les contacts avec les associations de protection des animaux mais aussi trouver une voie légale pour mettre en forme un standard national valable en rapport avec toutes nos activités (cours de formation des chiens de troupeau, épreuves de travail.) Ceci a été l'élément déclencheur pour une première entrevue très profitable avec l'OSAV à Berne, début octobre. En collaboration avec l'OSAV, nous élaborerons jusqu'aux printemps 2016 une information spéciale pour les vétérinaires cantonaux. Nous espérons que nous serons à même de vous présenter cette information lors de notre assemblée générale de 2016.

Collaboration avec AGRIDEA

En août, une première entrevue s'est tenue à Berne avec AGRIDEA. De notre côté, étaient présents Nathalie Di Natale, Marco Rella, Andi Schiess et moi-même. Le thème abordé était la collaboration entre AGRIDEA et la SSDS au sujet de la formation des chiens de conduite. Les choses suivantes ont été décidées : Agridea élabore un flyer sur les diverses races de chiens de bergers et leurs domaines de compétence. La SSDS élabore un flyer au sujet de la formation des chiens de troupeaux. Les deux flyers seront mis en page et imprimés par AGRIDEA, la publication est prévue au printemps 2016.

Diverses informations du comité

Le comité a pris la décision d'effectuer ses séances sur Skype (téléphonie internet) Je dois dire que ce procédé fonctionne à merveille, chacun peut suivre la séance depuis son ordinateur. Par ce moyen, nous nous réunissons environ toutes les huit semaines pour discuter des affaires courantes.

Divers sujets sont encore en suspend, comme la restructuration de notre site internet, un règlement sur le défraiement des membres du comité par la SSDS, ainsi que les sujets évoqués plus haut.

Nous vous informerons sur l'avancement des divers chantiers dans notre prochaine Newsletter.

A ce stade, je veux encore remercier mes collègues, Corinne, Nathalie, Katharina et Caro pour leur précieux travail, ainsi que notre nouveau Président de la TK, Marco Rella et toute son équipe de la TK.

Je dois dire que grâce à eux-tous, c'est un vrai plaisir d'être le président de la SSDS.

Meilleures salutations du Mont Vully
Ruedi